

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Frédéric ROUSSE, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Marie Blanche BORY **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Jean Michel TALON,

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Jean-Michel TALON à Marie Blanche BORY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 17 janvier 2022	Le 17 janvier 2022	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	37

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

### **2022-01-13 Agrandissement et amélioration du bâtiment d'accueil de l'Auberge de Brebotte – Sollicitation de DETR 2022**

*Rapporteur : Sandrine LARCHER*

*Vu la délibération 2016-11-03 relative à l'intérêt général du projet,*

*Vu la délibération 2019-04-09 du 23 mai 2019 relative à la validation d'un partenariat par le biais d'un bail commercial,*

Dans le cadre de la compétence Tourisme, la Communauté de communes du Sud Territoire a réalisé la construction d'un gîte d'accueil pour touristes à Brebotte comprenant un restaurant d'environ 50 couverts + terrasse d'extérieur, 5 chambres de 2 à 4 places ainsi qu'un local de stockage pour vélos, le tout sur une surface d'environ 200 M<sup>2</sup>.

Le succès croissant de cet équipement depuis plus de 2 ans génère un besoin de surface complémentaire notamment dans l'espace destiné aux stockages de matières premières. Compte tenu de l'évolution du projet et dans un souci d'optimiser la qualité d'accueil, l'installation de climatisation est nécessaire également.

L'ensemble des coûts des travaux d'agrandissement et d'installation de la climatisation sera répercuté sur le loyer annuel demandé à la société d'exploitation actuelle.

Le coût estimatif de l'opération est établi à 217 092 euros HT (frais honoraires inclus), selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux d'agrandissement	204 232 €	DETR 2022	86 837 €
Honoraires techniques + frais annexes et de gestion	12 860 €		
		CCST autofinancement	- 130 255 €
<b>TOTAL</b>	<b>217 092 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>217 092 €</b>

Afin de réaliser les travaux d'agrandissement prévus, la CCST sollicite une aide financière de 86 837 euros de DETR,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 37 voix pour et une abstention des membres présents, décide :**

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2022, d'un montant de 86 837 euros,
- d'adopter l'opération qui s'élève à 217 092 euros HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.
- de réaliser l'acquisition, du local commercial situé, 2 rue du 18 novembre à Beaucourt (cadastré à la section AL n°021 pour une surface totale de 2 ares et 46 ca), sur une superficie intérieure du lot 1 de 97,97 m<sup>2</sup> de sous-sol et pour le lot 3, de 114,05 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée le tout pour un montant total de 60 000,00 euros HT (soixante mille euros hors taxes),
- d'autoriser le Président à négocier et engager la Communauté de communes du Sud Territoire dans l'acquisition de ce bien immobilier par acte authentique, les frais de notaire venant en sus à la charge de l'acquéreur,
- d'affecter les crédits nécessaires au budget général,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à cette décision.

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

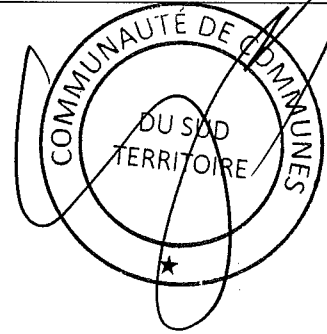
Envoyé  
Levraut

ID : 090-249000241-20220127-2022\_01\_13-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président  
**Christian RAYOT**



Et publication ou notification le

MERCREDI 02 FEV. 2022

Le Président,

Le Président  
**Christian RAYOT**

